

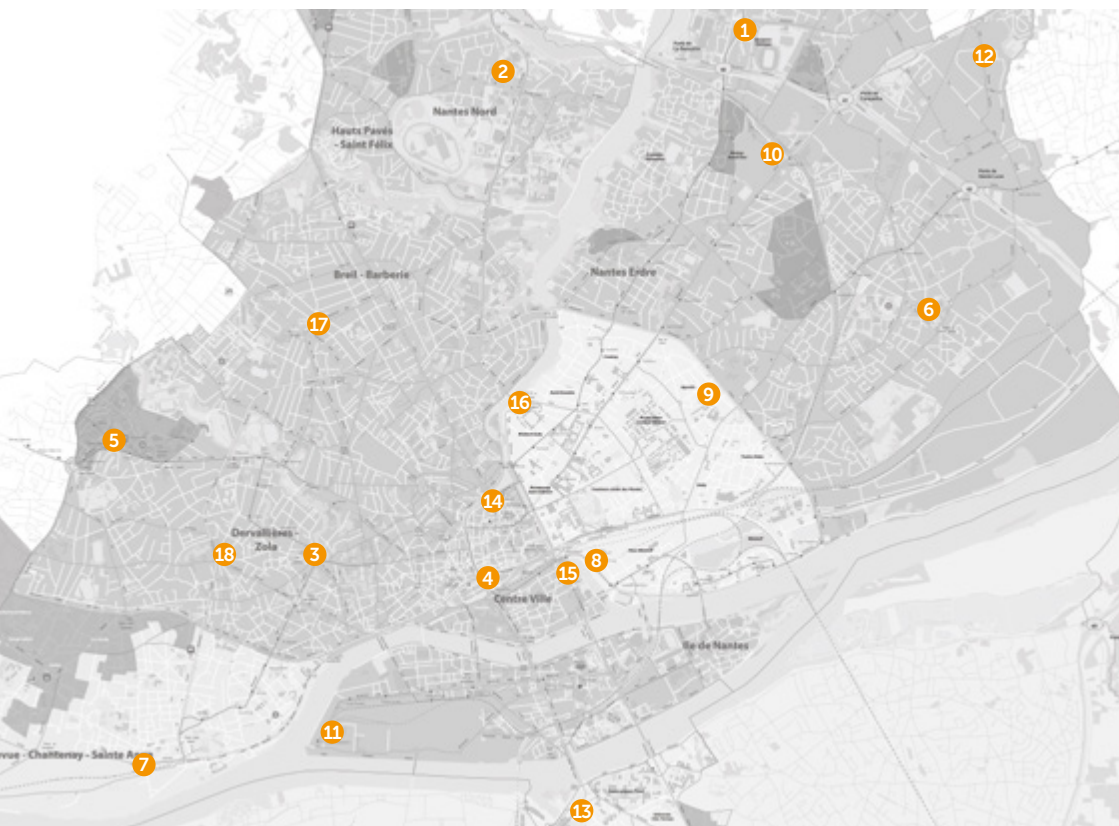


Information

Taxis dans la métropole

Réglementation et bonnes pratiques

Les stations nantaises



Nom de la station	Nb véhicules
1 Beaujoire	6
2 Bourgeonnière	5
3 Canclaux	3
4 Commerce	19
5 Dervallières	3
6 Doulon	3
7 Gare Chantenay	2
8 Gare sud	46
9 Gois	3

Nom de la station	Nb véhicules
10 Haluchère	3
11 Hangar à bananes	5
12 Marché commun	3
13 Pirmil	4
14 Préfecture	4
15 Valmy	4
16 Waldeck	3
17 Washington	3
18 Zola	5

Droits et obligations

- Respect, courtoisie et décence à l'égard du public ;
- réserve et confidentialité ;
- conduite agréable et respectueuse du code de la route ;
- tenue de ville propre et adaptée ;
- véhicule parfaitement entretenu ;
- faciliter la montée et à la descente des passagers ;
- charger et décharger les bagages ;
- itinéraire pertinent dans l'intérêt du client ;
- affichage clair et lisible des tarifs ;
- utiliser les équipements du véhicule de manière concertée avec le client ;
- utiliser le nombre de places maximum du véhicule, y compris le siège passager ;
- respect de la réglementation nationale, préfectorale et métropolitaine ;
- déclarer tout changement de véhicule et de véhicule relais ;
- déclarer les salariés ou les locataires gérants exploitant votre licence ;
- déclarer tout changement d'adresse postale.

Interdictions

Choix des courses :

- procéder à des tris de courses,
- procéder à des jumelages de courses,
- refuser la prise en charge d'un client

Paielement :

- exiger des prix supérieurs ;
- cacher, dissimuler ou trafiquer le compteur ;
- refuser le paiement par carte bancaire quel que soit le montant de la course.

- Cacher ou effacer le numéro d'ordre ;
- faire conduire son taxi en service (compteur allumé) sauf déclaration préalable (salarié ou locataire gérant) ;
- fumer à bord de son véhicule.

Tout manquement à la réglementation peut entraîner une convocation en commission métropolitaine disciplinaire et donner lieu à des sanctions administratives.

Infos pratiques

Service Gestion et Action Commerciales,
Service taxi Nantes Métropole :
gestion.taxis@nantesmetropole.fr

Contrôles véhicules taxis : sur RDV tous les mardis après-midi.

Réglementation consultable à la Maison de la Tranquillité Publique ou sur maisontranquillite.fr :

- Arrêté métropolitain relatif au règlement des taxis.
- Arrêté métropolitain relatif au nombre de taxis autorisés.
- Arrêté métropolitain relatif à la circulation et au stationnement.
- Arrêté préfectoral portant sur la création d'une zone unique de prise en charge.

NUISANCES
INCIVILITÉS
SÉCURITÉ
RÉGLEMENTATION

Des réponses pour les Nantaises

MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

ÉCOUTE | CONSEIL | SUIVI



02 40 41 99 99

Coût d'un appel local



maisontranquillite.fr



Accueil du public
11 bd Stalingrad
8h30 - 17h30